



## Non respect du droit de garde

Par **JaquesL**, le **06/09/2024** à **23:20**

Bonjour,

Actuellement séparé, je suis passé devant le juge aux affaires familiales, j'ai le droit à 1 week-end tous les deux mois et a 1 semaine pendant les vacances scolaires et 2 semaines en juillet et août.

Première semaine année paire, deuxième semaine année impaire.

Mon problème : je dois récupérer ma fille la première semaine des vacances de la Toussaint, (année paire), sauf que j'ai été informé par ma fille hier au telephone qu'elle partait en vacances avec sa maman 10 jours en Corse. J'ai demandé confirmation a la maman aujourd'hui et cela est vrai.

Donc 7 premiers jours de mon droit de garde plus 2 jours.

Que puis-je faire ? Car j'étais censé l'avoir.  
Pour faire respecter mes droits de garde ?

Autre problème : ma fille est au courant qu'elle part, du coup, c'est une situation encore plus difficile si je refuse son depart..

Merci beaucoup de vos réponses.  
Bien cordialement

Par **Isadore**, le **07/09/2024** à **08:20**

Bonjour,

Prioritairement proposez un arrangement à la mère, par exemple l'avoir plus longtemps aux prochaines vacances, ou la prendre des week-ends supplémentaires, et veillez à ce qu'elle donne son accord par écrit (pour vous protéger si elle décide de déposer plainte).

Si aucun accord n'est possible vous pouvez la menacer de déposer plainte (et passer aux actes si elle emmène votre fille en Corse sur votre temps de garde).

Sur la manière de gérer cela avec votre fille, c'est à vous de voir.

Par **Marck.ESP**, le **07/09/2024** à **08:29**

Bonjour et bienvenue sur LegaVox  
La médiation familiale est une solution plus rapide pour trouver un terrain d'entente.

Par **JaquesL**, le **07/09/2024** à **09:28**

Bo'jour,

Merci pour votre réponse.

Pour l'accord par écrit de sa part es que un simple Sms suffit ?

Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **07/09/2024** à **09:32**

Accord sur quoi ?

Il est largement préférable de le faire par courrier recommandé .

Par **Pierrepauljean**, le **07/09/2024** à **15:38**

bonjour

peut etre pouvez vous commencer par l'informer par écrit que dans le cadre du document établi par le JAF vous passerez prendre votre fille le.....à....heures

votre ex ne pourra ainsi pas vous reprocher votre absence